

PLU DE SOREAC (65)
CR n°4 : Débat sur le PADD en Conseil Municipal – 05/03/2015

1

Elaboration du P.L.U. de SOREAC (65) Débat sur le PADD en Conseil Municipal Travail sur le zonage

05 Mars 2015 – 20h30

Présents

Voir feuille de présence jointe

Débat sur le PADD

Le bureau d'études reprend le PADD rédigé ci-joint et la carte correspondante. Les points suivants sont discutés :

- Lors d'épisodes pluvieux importants, des débordements de fossés peuvent se produire le long de la RD805. A identifier dans le PADD dans l'item sur les risques et les nuisances.
- Assurer une protection contre les vents dominants : pas nécessaire à Soreac.
- Elément à identifier : Motte le long de l'Esteous : en rive gauche.
Pour information, M. Bernissan, habitant de Lescurry et professeur d'histoire-géographie a réalisé il y a quelques années une étude sur cette motte.
- Autoriser les installations de type centrales photovoltaïques au sol : les élus ne sont pas contre ; à localiser au niveau de l'antenne relais.

Le PADD rédigé est joint à ce compte-rendu.

Travail sur le zonage

Le zonage est corrigé avec notamment les éléments suivants (carte ci jointe) :

- Tous les jardins (agréments, potagers, vergers) sont identifiés en zone « U » et non pas comme des dents creuses du fait de leur utilisation actuelle. Ils sont provisoirement identifiés en « jardins » afin de réfléchir à un éventuel futur classement en TCP (Terrains cultivés protégés) ou en UJ (U jardins) permettant ainsi les annexes et les piscines mais pas de division parcellaire pour la construction de nouvelles maisons. La position de la DDT 65 sur ce sujet sera demandée.
- Un recul de minimum 10 m est demandé vis-à-vis du ruisseau e limite nord et la zone AU à proximité.
- Le bureau d'études émet des réserves sur le maintien de la partie constructible de la parcelle A149 du fait de la proximité avec la stabulation à proximité sur la commune de Castera-Lou. L'avis de la chambre d'agriculture sera nécessaire.

Actuellement, 2.90 ha de zones AU (A Urbaniser) ont été définis sur l'enveloppe de 3 ha attribuée lors du PADDi à la commune de Soréac.

PLU DE SOREAC (65)
CR n°4 : Débat sur le PADD en Conseil Municipal – 05/03/2015

2

Suite de l'étude

- Le BE fournit à la commune : le compte-rendu du débat sur le PADD (ci-dessus), les cartes de zonages réalisées en cours de réunion.
- Une réunion de travail avec la commune de Castéra-Lou sera prochainement organisée.

FICHE DE PRESENCE

Commune : SOREAC

Date : 05/03/2015

Objet réunion : Debat PADD en Conseil Municipal

[illegible]